



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3989

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3989**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Association nationale des Présidents de Conseils de développement, dénommée "coordination nationale des Conseils de développement" (CNCD) a été créée le 30 mars 2012. Elle regroupe les Présidents des Conseils de développement de France qui ont décidé d'adhérer et qui sont à jour de cotisation.

Elle est née d'une volonté de structurer et de doter d'une existence légale une scène d'échanges initialement informelle, entre 60 Conseils de développement. Elle est, par ailleurs, engagée dans un partenariat avec France urbaine et l'Assemblée des communautés de France (AdCF) qui soutiennent la structuration du réseau des Conseils de développement.

La CNCD a été constituée en 2003, notamment sous l'impulsion du Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon. Elle œuvre pour la promotion de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile à l'échelle des intercommunalités. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux Conseils de développement d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale qui les portent.

Les objectifs de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement sont les suivants :

- participer aux démarches et travaux du réseau qu'est la CNCD, en particulier lors des réunions de travail des Présidents et des rencontres nationales,
- depuis 2015, accroître la visibilité de la CNCD au niveau national et accompagner les Conseils de développement (mise en réseau, appui à la création, soutien, documentation, etc.),
- partager les travaux des Conseils de développement et aborder des sujets communs, afin d'améliorer la mutualisation, la capitalisation, la valorisation, la diffusion, la lisibilité et l'évaluation de l'impact des différents travaux des Conseils de développement,
- promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques participatives aux différentes échelles française, européenne et internationale.

La promulgation de la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) en 2015 a renforcé l'intercommunalité et a apporté des avancées sur le rôle et la place des Conseils de développement en application de l'article 88 retranscrit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour remplir ces objectifs, développer ses activités (publications, sensibilisation, promotion, participation à diverses instances de réflexion, etc.) et se donner davantage de visibilité, la CNCD s'est structurée en association afin de se doter de moyens humains et matériels et, notamment, d'un salarié permanent depuis octobre 2012.

C'est pourquoi, il est proposé que les collectivités territoriales dont émanent les Conseils de développement, attribuent une subvention de fonctionnement à l'Association des Présidents de Conseils de développement.

II - Bilan des actions 2018-2019

La période 2018-2019 a été particulièrement riche en activités : organisation des 12^{èmes} Rencontres nationales des Conseils de développement, lancement de l'appel de Sète, contribution dans le cadre de la consultation nationale santé et vieillissement, mise en réseau des techniciens des Conseils de développement, organisation des 20 ans des Conseils de développement, publication de la contribution "au-delà de la participation citoyenne, réussissons la transition démocratique dans les intercommunalités", etc.

Les Rencontres nationales des Conseils de développement, organisées les 11 et 12 octobre 2018 à Sète, ont permis au réseau de franchir une nouvelle étape. Cet événement a été marqué par la présence de la Ministre Jacqueline Gourault, qui a réaffirmé à cette occasion son intention d'accélérer la généralisation des Conseils de développement à l'ensemble des communautés de plus de 20 000 habitants, comme le prévoit la loi.

Le 24 juin 2019, la CNCD a organisé les 20 ans des Conseils de développement, pour célébrer les 20 ans de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) dite loi Voynet, qui a donné une existence légale aux Conseils de développement pionniers. Cette journée de débats et de réflexion s'est déroulée au Palais du Luxembourg, siège du Sénat et s'est conclu par une réception dans les salons de la présidence du Sénat, en présence de Gérard Larcher. Cet événement a permis de donner de la visibilité à la CNCD mais aussi aux Conseils de développement.

De nouveaux adhérents, issus notamment de territoires ruraux, ont rejoint la CNCD et contribuent à vivifier le réseau. Les actions de communication se sont amplifiées grâce à un site internet mis à jour régulièrement, une lettre d'information diffusée largement et une présence sur les réseaux sociaux, avec pour objectif de mieux faire connaître les actions et projets des Conseils de développement. Le nombre d'articles dans la presse a progressé, ce qui démontre que les Conseils de développement ont gagné en notoriété.

Soutenue par une équipe expérimentée et identifiée dans les réseaux parisiens -une chargée de mission en poste depuis janvier 2016 et une assistante administrative à mi-temps recrutée en mars 2019- la Coordination nationale devient un acteur reconnu pour sa connaissance multiple et contextuelle des territoires et ses propositions. Les sollicitations se multiplient, dans le cadre de la mise en place d'un Conseil de développement ou sur des questions relatives à la vie du Conseil de développement.

Ces réalisations sont rendues possibles grâce à un intérêt grandissant des membres et la forte implication du conseil d'administration et du Bureau, qui se mobilisent dans le cadre des travaux et contribuent au rayonnement de la Coordination nationale, à l'échelle nationale mais aussi régionale et locale.

III - Programme d'actions pour 2019-2020

Pour la période 2019-2020, la CNCD se positionne sur une stratégie en 3 axes :

- faire vivre le réseau national des Conseils de développement,
- faire connaître et valoriser les Conseils de développement,
- contribuer aux réflexions nationales sur des enjeux de politique territoriale et des questions de gouvernance.

Depuis la fin du mois de juin, la CNCD et ses adhérents se mobilisent dans le cadre du projet de loi engagement & proximité, dont l'article 20 vise à rendre les Conseils de développement facultatifs et supprimer leurs missions inscrites dans le CGCT.

Dans la poursuite des actions menées, un groupe de techniciens des Conseil de développement est à l'initiative de l'organisation d'un séminaire, qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur la place des Conseils de développement dans les stratégies territoriales de transition. Au-delà du constat d'une diversité de pratiques, d'expériences, voire de postures, il s'agit de construire une vision nationale sur les Conseils de développement, avec les techniciens et les bénévoles des Conseils de développement.

La CNCD poursuivra ses actions de partage d'expérience, de mise en réseau, de communication mais aussi d'accompagnement pour mettre en place un Conseil de développement. La période permettra de préparer les prochaines Rencontres nationales prévues fin 2020.

IV - Plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2019-2020

Produits	Montant 2019 (en €)	Charges	Montant 2019 (en €)
contributions et cotisations des Conseils de développement	130 000	salaires et charges afférentes	90 000
cotisations des Présidents	450	locaux	12 000
recettes inscriptions Rencontres nationales	0	déplacements, missions	10 000
produits divers de gestion	600	bureautique, télécommunications	1 800
mobilisation réserve	11 750	communication, publications, frais de réunion	4 000
		dépenses d'équipement	2 000
		finances, expertise comptable, assurances	3 000
		projets et expertises : rencontres nationales 2018 : contribution de la CNCD au CD organisateur	3 000
		manifestation "20 ans des Conseils de développement"	17 000
Total	142 800	Total	142 800

En 2018, la Métropole a versé une subvention de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - opération n° OP02O2266 - chapitre 65.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.